

CONSEIL GENERAL DE LA CORREZE



COMPETENCES EN MATIERE DE REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES

.....

ANNEXE 3

du Règlement de la Voirie Départementale

Approuvé par la Commission Permanente du 18 décembre 2013

TABLEAU N° 1

REGIMES DE PRIORITES AUX CARREFOURS (STOP – CEDEZ LE PASSAGE et FEUX TRICOLORES)

| ROUTE PRIORITAIRE | | ROUTE SECONDAIRE | ROUTE DEPARTEMENTALE | | VOIE COMMUNALE | |
|-------------------------|------------|---|--|--|--|-----------------------|
| | | | EN AGGLOMERATION | HORS AGGLOMERATION | EN AGGLOMERATION | HORS AGGLOMERATION |
| ROUTE DEPARTEMENTALE | EN AGGLO | Arrêté Maire (avis Président Conseil Général) | | Arrêté Maire (avis Président Conseil Général) | | |
| | HORS AGGLO | | Arrêté Président du Conseil Général | | Arrêté conjoint Maire - Président du Conseil Général | |
| VOIE COMMUNALE | EN AGGLO | Arrêté Maire (avis Président du Conseil Général) | | Arrêté Maire | | |
| | HORS AGGLO | | Arrêté conjoint Maire - Président du Conseil Général | | Arrêté Maire | |

Cas particulier des routes départementales classées routes à grande circulation

| ROUTE PRIORITAIRE | | ROUTE SECONDAIRE | ROUTE DEPARTEMENTALE CLASSEE ROUTE A GRANDE CIRCULATION | | ROUTE DEPARTEMENTALE | | VOIE COMMUNALE | |
|---|------------|--|---|--------------------|--|---|--|--|
| | | | EN AGGLOMERATION | HORS AGGLOMERATION | EN AGGLOMERATION | HORS AGGLOMERATION | EN AGGLOMERATION | HORS AGGLOMERATION |
| ROUTE DEPARTEMENTALE CLASSEE ROUTE A GRANDE CIRCULATION | EN AGGLO | Cédez le passage, stop ou feux : arrêté conjoint Préfet - Maire | | | Cédez le passage : arrêté Maire avec avis conforme Préfet stop ou feux : arrêté conjoint Préfet - Maire | | Cédez le passage : arrêté Maire avec avis conforme Préfet stop ou feux : arrêté conjoint Préfet - Maire | |
| | HORS AGGLO | | Cédez le passage, stop ou feux : arrêté conjoint Préfet - Président du Conseil Général | | | Cédez le passage : de fait (sauf arrêté Président Conseil Général modifiant cette règle de priorité pris après avis conforme du Préfet) Stop ou feux : arrêté conjoint Préfet - Président du Conseil Général | | Cédez le passage : de fait (sauf arrêté Maire modifiant cette règle de priorité pris après avis conforme du Préfet) Stop ou feux : arrêté conjoint Préfet - Maire |
| ROUTE DEPARTEMENTALE NON CLASSEE ROUTE A GRANDE CIRCULATION | EN AGGLO | Cédez le passage, stop ou feux : arrêté conjoint Préfet - Maire | | | | | | |

Ce tableau tient compte des modifications apportées par le décret n° 2010-1390 du 12 novembre 2010 aux articles R411-7 et R415-8 du code de la Route.

TABLEAU N° 2
LIMITES D'AGGLOMERATION

| | |
|---|--------------|
| Route départementale classée route à grande circulation | Arrêté Maire |
| Route départementale | Arrêté Maire |

TABLEAU N° 3

REGLEMENTATION DE LA VITESSE INSTAURATION D'UNE ZONE 30 INSTAURATION D'UNE ZONE DE RENCONTRE (uniquement en agglomération)

| Voie et classement | Zone de réglementation | EN AGGLOMERATION | HORS AGGLOMERATION |
|--|---------------------------|--|--|
| Route Départementale classée Route à Grande Circulation | | Arrêté Maire Avis conforme Préfet Consultation Président du Conseil Général | Arrêté Président du Conseil Général Avis conforme Préfet |
| Route Départementale | | Arrêté Maire Consultation Président du Conseil Général | Arrêté Président du Conseil Général |

TABLEAU N° 4

**REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT
 INSTAURATION D'UN SENS PRIORITAIRE/D'UN SENS UNIQUE
 INSTAURATION D'UNE INTERDICTION DE DEPASSER
 INSTAURATION D'UNE INTERDICTION DE CIRCULER
 RESTRICTION DE CIRCULATION SANS DEVIATION (Réduction à une voie de circulation par alternat)**

| Voie et classement \ Zone de réglementation | EN AGGLOMERATION | HORS AGGLOMERATION |
|--|--|---|
| Route Départementale classée Route à Grande Circulation | Arrêté Maire Avis Préfet copie de l'arrêté adressée au Président du Conseil Général | Arrêté Président du Conseil Général Avis Préfet |
| Route Départementale | Arrêté Maire copie de l'arrêté adressée au Président du Conseil Général | Arrêté Président du Conseil Général |

TABLEAU N° 5

INTERDICTION ENTRAÎNANT UNE DEVIATION

(Travaux ou manifestations sur le domaine public)

| Voie concernée par la déviation Voie concernée par l'interdiction | ROUTE DÉPARTEMENTALE (y compris RD classée route à Grande Circulation) | | VOIE COMMUNALE (OU AUTRE GESTIONNAIRE) |
|--|--|---|--|
| | EN AGGLOMERATION | HORS AGGLOMERATION | |
| Route Départementale en agglomération (y compris RD classée route à Grande Circulation) | Arrêté Maire Avis Préfet * Copie arrêté adressée au Président du Conseil Général | Arrêté Maire Avis Président du Conseil Général Avis Préfet * | Arrêté Maire Avis Préfet * Avis autre gestionnaire ** Copie arrêté adressée au Président du Conseil Général |
| Route Départementale hors agglomération (y compris RD classée route à Grande Circulation) | Arrêté Président du Conseil Général Avis Préfet * | Arrêté Président du Conseil Général Avis Préfet * | Arrêté Président du Conseil Général Avis Maire (ou autre gestionnaire) Avis Préfet * |
| Route Départementale en et hors agglomération (y compris RD classée route à Grande Circulation) | Arrêté conjoint Maire – Président du Conseil Général Avis Préfet * | Arrêté conjoint Maire – Président du Conseil Général Avis Préfet * | Arrêté conjoint Maire – Président du Conseil Général Avis Préfet * Avis autre gestionnaire ** |
| Voie communale | Arrêté Maire Copie arrêté adressée au Président du Conseil Général | Arrêté Maire Avis Président du Conseil Général | Arrêté Maire Avis autre gestionnaire ** |

* si voie concernée par l'interdiction est une route départementale classée Route à Grande Circulation

** si voie concernée par la déviation appartient à un autre gestionnaire

OBSERVATIONS :

- si une section de l'itinéraire de déviation nécessite elle-même une mesure de police spécifique (conséquence de son utilisation en itinéraire de déviation), l'autorité de police correspondante sera cosignataire de l'arrêté.

- l'autorisation de manifestations sportives sur le domaine public est de la compétence du Préfet.

TABLEAU N° 6

PERMISSIONS DE VOIRIE

| Voie et classement | Zone de réglementation | EN AGGLOMERATION | HORS AGGLOMERATION |
|---|---------------------------|--|--|
| Route Départementale (y compris RD classées routes à Grande Circulation) | | Arrêté Président du Conseil Général Avis Maire | Arrêté Président du Conseil Général |

Sur les routes départementales classées routes à grande circulation, les mesures de police pouvant découler de ce type d'autorisations sont soumises à l'avis préalable du Préfet.

PERMIS DE STATIONNEMENT

| Voie et classement | Zone de réglementation | EN AGGLOMERATION | HORS AGGLOMERATION |
|---|---------------------------|--|--|
| Route Départementale (y compris RD classées routes à Grande Circulation) | | Arrêté Maire Avis Président du Conseil Général | Arrêté Président du Conseil Général |

Sur les routes départementales classées routes à grande circulation, les mesures de police pouvant découler de ce type d'autorisations sont soumises à l'avis préalable du Préfet.